

Arrêté n° 97/87
(série A)

OBJET : délégation de fonctions et de signature à M. Jean MANTE, quatrième Maire-Adjoint

Le Maire de la commune d'Yverres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-20 relatifs aux conditions générales d'exercice des attributions,

VU l'arrêté n° 95-327 (série B) du 27 juin 1995 accordant à M. Jean MANTE, quatrième Maire-Adjoint, délégation pour toutes les questions relatives au personnel communal,

VU l'arrêté n° 96-153 (série B) du 12 avril 1996 étendant ses attributions aux questions relatives au développement économique et à l'emploi,

VU l'arrêté n° 97-88 (série A) en date du 29 avril 1997 rapportant notamment les fonctions de M. Jean-Paul ROBERT, cinquième Maire-Adjoint, en matière de travaux,

CONSIDERANT qu'une nouvelle répartition des fonctions entre M. Jean MANTE, quatrième Maire-Adjoint et M. Jean-Paul ROBERT, cinquième Maire-Adjoint entraîne une modification de leurs délégations,

ARRETE

Article 1er : l'arrêté n° 96-153 (série B) du 12 avril 1996 susvisé est abrogé.

Article 2 : M. Jean MANTE, quatrième Maire-Adjoint, jusqu'à présent chargé du personnel communal, du développement économique et de l'emploi est désormais délégué pour toutes les questions relatives au personnel communal et aux travaux.

Article 3 : En cette qualité, il aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

Article 4 : La présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement d'Evry,
- Mme le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressé.

Fait à Yverres, le 29 avril 1997



Le Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN

